

# BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

## Commune de Boisseron

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

PETR Vidourle Camargue

## Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,  
Le PETR Vidourle Camargue, représenté par Pierre MARTINEZ, son Président,  
La Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, représentée par Pierre SOUJOL son Président,  
La Commune de Boisseron, représentée par Loïc FATACCIOLI, Maire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune de Boisseron, approuvé le 27/07/2021

**Vu** la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération n°2024-17 de la Commune de Boisseron en date du 21/03/2024, approuvant le présent avenant,

**Vu** la délibération n°412024 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo en date du 28/03/2024, approuvant le présent avenant,

**Vu** la délibération n°2024-04-554 du PETR Vidourle Camargue en date du 03/04/2024 approuvant le présent avenant,

**Vu** la délibération n° CP/2024-04/12.02 de la Commission Permanente du 21/03/2024 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

## **Préambule :**

### **Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé par la Région le 27/07/2021 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées : Sommières et Entre-Vignes.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, PÉTR Vidourle Camargue, la Commune de Boisseron.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Boisseron, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité,
- La contribution de la commune à la transition énergétique,
- La valorisation des spécificités locales (culture et patrimoine).

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PÉTR Vidourle Camargue, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

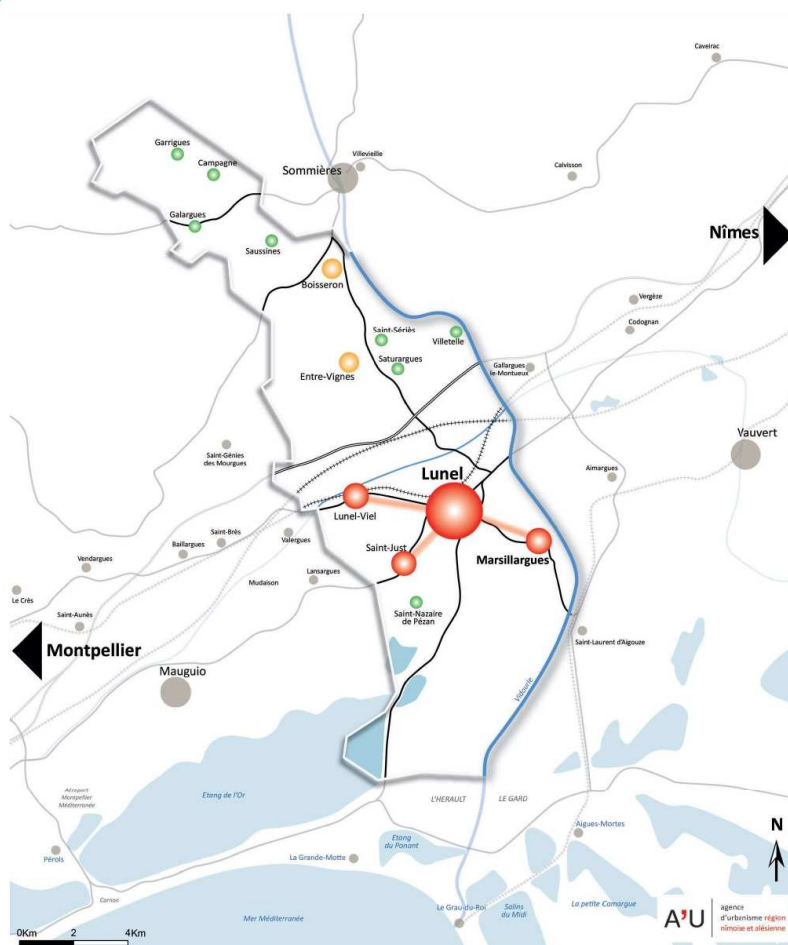
### **Article 2 : Contexte et enjeux**

*Cet article n'est globalement pas modifié dans le cadre du présent avenant*

La Commune tient à préciser qu'elle a été identifiée Pôle d'Equilibre dans le SCOT de Lunel Agglo. En complément du cœur d'agglomération, le territoire de Lunel Agglo est composé de deux pôles d'équilibre. La commune de Boisseron se voit confortée dans sa fonction de polarité en offrant des services et des équipements dont le rayonnement dépasse l'échelle communale, ce qui permet de rééquilibrer les services et équipements au nord du territoire. Cet ensemble remplit la fonction de mini bassin de vie entre le Sommiérois et Lunel et permettra d'offrir aux habitants du secteur nord, un niveau essentiel d'équipements, de services et de commerces répondant aux besoins quotidiens de la population.

Ces deux polarités se développent en valorisant pleinement leur situation géographique, profitent d'un accès rapide aux échangeurs autoroutiers : celui de Baillargues ou de Lunel et bénéficient d'une ligne de transports collectifs connectée au PEM.

## Objectif 2.1 Composer une armature territoriale fédératrice



### Affirmer une armature territoriale fédératrice

- Coeur d'agglomération (niveau 1)
- Ville motrice
- Pôles relais
- Pôles d'équilibre (niveau 2)
- Communes de proximité (niveau 3)

26

Document arrêté en conseil communautaire du 09/02/2022

### **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation**

*Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant*

### **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 3) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 4). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

## **Article 5 : Contributions et partenariats**

### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

- Du territoire communautaire Lunel Agglo (Communauté d'Agglomération)

La Communauté d'Agglomération Lunel Agglo dispose de 2 documents cadre :

- Le Projet de Territoire à son échelle, adopté en 2016 et qui demeure cohérent avec le projet de territoire du PETR Vidourle Camargue adopté en 2022 dont elle est signataire.
- Le SCOT de Lunel Agglo approuvé en Conseil Communautaire le 09 février 2023 dont la stratégie de développement identifie 3 ambitions :

#### **Ambition 1 : assurer un développement vertueux et valoriser les ressources**

Véritable trait d'union entre la Méditerranée, les Cévennes, la Métropole de Montpellier et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, Lunel Agglo est un territoire aux nombreux atouts naturels et paysagers, qui offre une grande qualité de vie. Dans l'objectif de mettre en œuvre un projet de développement vertueux, préservant et valorisant les ressources environnementales, les 3 grandes orientations de cette ambition consiste à :

- Maintenir les grands équilibres paysagers
- Préserver les milieux agricoles et naturels, socle commun du territoire
- Favoriser la performance environnementale et les énergies renouvelables

#### **Ambition 2 : promouvoir un territoire solidaire**

Une armature urbaine a été définie à horizon 2040. Cette dernière s'organise en un réseau composé de trois niveaux : le cœur d'agglomération (Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues et Saint-Just), les pôles d'équilibre (Boisseron et Entre-Vignes) et les communes de proximité. Cette répartition qui vise à polariser le développement du territoire est essentielle car elle conditionne la qualité du cadre de vie et participe à l'attractivité du territoire. Son but est d'organiser de manière cohérente :

- La répartition de l'accueil de population et de la production de logements
- L'accueil de commerces et activités économiques
- L'implantation des services et équipements liés aux besoins des nouveaux arrivants
- L'organisation des déplacements

4 grandes orientations structurent l'ambition 2:

- Composer une armature territoriale fédératrice
- Renouer avec une croissance démographique maîtrisée et développer une offre de logement diversifiée
- Conforter le maillage commercial de proximité
- Amplifier le développement d'une politique intermodale

#### **Ambition 3 : développer un espace de vie attractif dans le système métropolitain languedocien**

Lunel Agglo doit répondre à un défi majeur en trouvant toute sa place dans les dynamiques de développement économique dans un vaste territoire entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Pour relever ce défi, Lunel Agglo devra identifier les fonctions économiques complémentaires avec les territoires voisins permettant d'assurer la création d'emplois locaux au sein de Lunel Agglo. Le développement du territoire est appréhendé dans toutes ses composantes : transition énergétique, développement économique, activité agricole, rayonnement touristique et culturel.

L'ambition s'articule autour de 4 grandes orientations :

- Renforcer la stratégie de développement économique et anticiper les mutations à venir
- Faciliter le maintien, le développement et la diversification de l'activité agricole
- Promouvoir un développement équilibré du tourisme et de la culture
- Valoriser pleinement le positionnement stratégique entre Nîmes et Montpellier

Le plan d'actions de la Commune de Boisseron contribuera aux ambitions de Lunel Agglo notamment :

- En prenant en compte les besoins en équipements et en infrastructure de la population (ex : pôle éducatif, équipements sportifs, espaces publics...)
- En favorisant la performance environnementale de ces équipements (Ex : production d'énergie, rénovation énergétique des bâtiments publics...)
- En favorisant l'intermodalité et facilitant les modes de déplacements doux (Ex : connexions aux réseaux cyclables intercommunaux, mobilité douce...)
- En développant un espace de vie attractif (Ex : espace extérieur intergénérationnel, requalification du patrimoine...)

- Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue

**Le PETR Vidourle Camargue est signataire avec la Région d'un Contrat Territorial Régional** pour la période 2022-2028. La **stratégie contractuelle** adoptée pour répondre localement à la déclinaison locale du PACTE VERT s'articule autour de **six objectifs stratégiques**, à savoir :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire et rendre le territoire plus autonome en énergie,
2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente,
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux équipements, services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone,
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air,
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire,
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire.

Les contrats Bourgs-Centres signés entre les communes et la Région sont partie intégrante de ce contrat.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue est positionné en qualité de **ressource en ingénierie de projets, interlocuteur privilégié des différents financeurs**. Il vise à faciliter et accompagner les échanges et les projets pour le compte des communes et EPCI de son territoire (en complémentarité avec le service contractualisation de la Communauté d'Agglomération pour la partie héraultaise). Cette volonté est affirmée autour de la mise en œuvre d'**un projet de territoire** qui tend à répondre à trois défis principaux :

- 1<sup>er</sup> DEFI « CADRE DE VIE » : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité
- Orientation n°1 : Accompagner la transition énergétique et climatique pour une croissance durable
  - Orientation n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement
  - Orientation n°3 : Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés
- 2<sup>ème</sup> DEFI « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi
- Orientation n°1 : Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer
  - Orientation n°2 : Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée
  - Orientation n°3 : S'engager vers un tourisme modernisé et durable
  - Orientation n°4 : Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi
- 3<sup>ème</sup> DEFI « VIE SOCIALE » : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale
- Orientation n°1 : Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements
  - Orientation n°2 : Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes
  - Orientation n°3 : Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle
  - Orientation n°4 : Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes

Il est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers (cf. article 5-2)

### **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

- Du territoire communautaire Lunel Agglo (Communauté d'Agglomération)

La Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pourra attribuer sous conditions un fonds de concours dans le cadre des thématiques suivantes :

- Les aménagements cyclables
- Les aménagements de locaux communaux utilisés par les Accueils de Loisirs intercommunaux

- La rénovation des bâtiments et infrastructures publiques dans leurs dimensions énergétiques et accessibilité
  - Les aménagements de voirie dans les ZAE communales
  - La réalisation d'équipements pour lesquels le financement de la Région Occitanie nécessite obligatoirement un fonds de concours de l'EPCI
- Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue

Le PETR est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers :

- **Ingénierie financière**, pour la mise en œuvre des contractualisations Région-Etat-FEDER et l'accompagnement des communes et EPCI dans la recherche de financements (en complémentarité avec le service contractualisation de la Communauté d'Agglomération pour la partie héraultaise) ;
- **GAL LEADER** pour le développement rural pour la programmation 2023-2027 ;
- **GALPA FEAMPA**, pour la pêche et l'aquaculture sur la même période ;
- **Patrimoine**, en charge de l'inventaire en lien avec les archives régionales (convention en cours), de soutenir les projets et de candidater au label « Pays d'art et d'histoire » ;
- **Tourisme**, en partenariat avec Gard et Hérault Tourisme, principalement pour l'animation du « Vignobles et découvertes » ;
- **Alimentation**, en cours de mise en place et labélisé dernièrement « Projet Alimentaire Territorial » au salon de l'Agriculture 2022 ;
- **Rénov'Occitanie**, en partenariat avec le CAUE 30 pour le service transition énergétique de l'habitat auprès des particuliers sur la partie gardoise du territoire.

Un **Conseil de développement** présent dans les réflexions et des membres actifs dans les commissions de travail (Eau, énergie photovoltaïque et mobilité covoiturage) est aussi à disposition des acteurs du territoire, en qualité de ressource et d'espace de dialogue et de réflexion.

Le PETR accompagne le **Club des Entrepreneurs** avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour des découvertes d'entreprises ou d'activités, de visites de savoir-faire, des déjeuners/rencontres....

### **Article 6 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimpermeabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'écoles »
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif 7 et transversal du référentiel du Pacte Vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

### **L'Agence Régionale Energie Climat**

#### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

#### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

#### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

### **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

#### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### **La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**

#### **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

### **La Foncière Agricole d'Occitanie**

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

## **Article 7 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Boisseron et la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Boisseron
- la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
- le PETR Vidourle Camargue

- la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Boisseron (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Boisseron et de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

## **Article 8 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Boisseron, le 12/08/2024



<b>Le Maire de la Commune de Boisseron</b>  <b>Loïc FATACCIOLI</b>	<b>Le Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo</b>  <b>Pierre SOUJOL</b>	<b>Le Président du P.E.T.R Vidourle Camargue</b>  <b>Pierre MARTINEZ</b>
<b>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</b>  <b>Carole DELGA</b>		

## Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

PROGRAMME PLURIANNUEL		Observations		
		2020	2021	
<b>AXE 1 : RENFORCER LES FONCTIONS DE CENTRALITE</b>				
<b>ACTION 1.1 : Réaménagement urbain</b>	Projet 1.1.1 : Révision du PLU : OAP avec orientations environnementales fortes (QDO)			Reporté dans l'avenant <i>Finalisation 2024</i>
<b>AXE 2 : AMELIORER LE CADRE DE VIE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG-CENTRE</b>				
<b>ACTION 2.1 : Développement de l'offre culturelle et de mise en valeur du patrimoine</b>	Projet 2.1.1 : Château réhabilitation et valorisation du parc			Reporté dans l'avenant <i>Dossier de DUP en cours</i>
	Projet 2.1.2 : Réalisation d'un circuit touristique en mobilité douce visant à la valorisation du patrimoine architectural communal – Cheminement signalétique			En cours <i>Finalisation 2024</i>
<b>ACTION 2.2 : Développer des espaces de loisirs touristiques et sportifs</b>	Projet 2.2.1 : Aménagement d'une aire touristique et de loisirs sportifs pour une entrée de ville qualitative Espace Louis Armand			Reporté dans l'avenant <i>Lancement des travaux en 2024</i>
	Projet 2.2.2 : Réalisation d'un espace pleine nature intergénérationnel (Pie Bouquet)			Reporté dans l'avenant
<b>ACTION 2.3 : Adaptation des bâtiments publics aux besoins et enjeux de demain</b>	Projet 2.3.1 : Etude pré opérationnelle pour l'adaptation du groupe scolaire/crèche/périscolaire en vue de la création d'un pôle éducatif aux normes BDO			Reporté dans l'avenant
	Projet 2.3.2 : Rénovation énergétique et accessibilité de la mairie			Reporté dans l'avenant
<b>AXE 3 : MOBILITE ET SOBRIETE ENERGETIQUE</b>				
<b>ACTION 3.1 : Promouvoir les mobilités douces et réduire les circulations motorisées</b>	Projet 3.1.1 : Création d'un cheminement piétons cycles Boisseron Lucée (La Royale) / Voie de desserte Chemin de Saint Hilaire			Reporté dans l'avenant
	Projet 3.1.2 : Réalisation d'un schéma de mobilités incluant la valorisation des chemins communaux pour prioriser les usages et les mobilités douces			Reporté dans l'avenant
	Projet 3.1.3 : Aménagement d'une place en centre-ville Reporté mais à reformuler			Reporté dans l'avenant <i>Intitulé du projet à adapter</i>
<b>ACTION 3.2 : Développer la production d'énergies renouvelables</b>	Projet 3.2.1 : Création d'un garage pour les véhicules municipaux en couverture panneaux solaires et bardage bois			Projet abandonné

## **Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028**

Le Programme Opérationnel d'Actions présenté ci-dessus a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

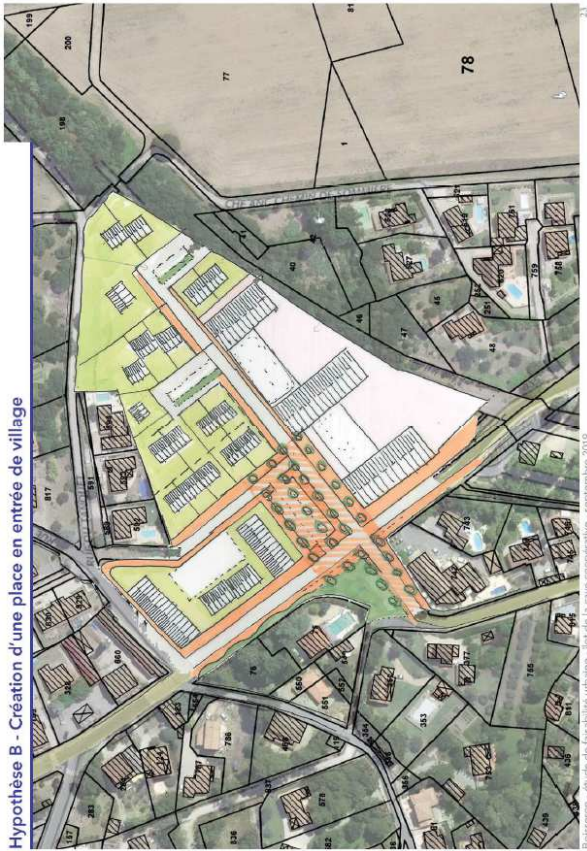

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus eu titre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

Ce programme est détaillé dans les fiches actions suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels et les données inscrites le sont à titre indicatif.

Leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs cosignataires.

*Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

<b>Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation : les fiches-actions</b>	
<b>AXE 1 : RENFORCER LES FONCTIONS DE CENTRALITE</b>	
<b>ACTION 1.1 : Réaménagement urbain</b>	Projet 1.1.1 : Révision du PLU : OAP avec orientations environnementales fortes (QDO)
	Projet 1.1.2 : Réaménagement de la place des platanes
	Projet 1.1.3 : Etude de ruissellement et création d'un futur schéma directeur
<b>AXE 2 : AMELIORER LE CADRE DE VIE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG CENTRE</b>	
<b>ACTION 2.1 : Développement de l'offre culturelle et de mise en valeur du patrimoine</b>	Projet 2.1.1 : Château réhabilitation et valorisation du parc
	Projet 2.1.2 : Création d'une salle de spectacle au niveau du tiers lieu du Château
	Projet 2.1.3 : Réalisation d'un circuit touristique en mobilité douce visant à la valorisation du patrimoine architectural communal – Cheminement signalétique
	Projet 2.1.4 : Restauration de l'enceinte médiévale (inscrite MH)
	Projet 2.1.5 : Réfection du temple et de l'église
<b>ACTION 2.2 : Développer des espaces de loisirs touristiques et sportifs</b>	Projet 2.2.1 : Aménagement d'une aire touristique et de loisirs sportifs pour une entrée de ville qualitative Espace Louis Armand
	Projet 2.2.2 : Création d'une halle sportive
	Projet 2.2.3 : Réalisation d'un espace pleine nature intergénérationnel (Pie Bouquet)
<b>ACTION 2.3 : Adaptation des bâtiments publics aux besoins et enjeux de demain</b>	Projet 2.3.1 : Etude pré opérationnelle pour l'adaptation du groupe scolaire/crèche/périscolaire en vue de la création d'un pôle éducatif aux normes BDO
	Projet 2.3.2 : Rénovation énergétique et accessibilité de la mairie
	Projet 2.3.3 : Réhabilitation et rénovation énergétique de l'espace socio-culturel Mistral
<b>AXE 3 : MOBILITE ET SOBRIETE ENERGETIQUE</b>	
<b>ACTION 3.1 : Promouvoir les mobilités douces et réduire les circulations motorisées</b>	Projet 3.1.1 : Création d'un cheminement piétons cycles Boisseron Lycée (La Royale) / Voie de desserte Chemin de Saint Hilaire
	Projet 3.1.2 : Réalisation d'un schéma de mobilités incluant la valorisation des chemins communaux pour prioriser les usages et les mobilités douces
	Projet 3.1.3 : Aménagement d'une place en centre-ville
<b>ACTION 3.2 : Développer la production d'énergies renouvelables</b>	Projet 3.2.1 : Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des écoles, de l'espace mistral et de la mairie dans le cadre de la création d'une communauté énergétique citoyenne

<b>AXE 1</b>	<b>Fiche action 1.1</b>
<b>Renforcer les fonctions de centralité</b>	<b>Réaménagement urbain</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
La commune souhaite anticiper l'accroissement de sa population en préservant la qualité de vie.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Programmer les aménagements et l'adaptation des services et espaces publics pour anticiper les besoins futurs de la population.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.1.1. : Modification/Révision du PLU</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Il s'agit pour la commune, sur la base d'une étude urbaine, de programmer des orientations d'aménagement et de programmation sur les zones prioritaires, en incluant une orientation environnementale forte de type QDO.</p> <p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en compatibilité avec le SCOT</li> <li>- Intégrer les objectifs du PLH</li> <li>- Prise en compte du changement climatique</li> <li>- Protection de la biodiversité et des espaces agricoles</li> <li>- Concertation participation</li> </ul> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Boisseron</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 80 000€</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</li> </ul> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2024 – 2025 : Modification dont OAP.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2024 – 2026 : Révision du PLU</li> </ul> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p>Partenaires techniques : EPF, CAUE 34, Région Occitanie, Agence d'Urbanisme des Régions Nîmoises et Alésiennes (AUDRNA), Lunel Agglo</p> <p>Partenaires financiers : Etat, CD34</p>	 <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Hypothèse B - Création d'une place en entrée de village</p> <p style="font-size: small;">Boisseron - étude de faisabilité urbaine - lot de la cave coopérative - septembre 2019</p>
<p><b>Projet 1.1.2. : Réaménagement de la place des Platanes</b></p> <p><b>Descriptif :</b></p> <p>La place des Platanes située à l'épicentre du village sert au quotidien de stationnement. Sa position stratégique à proximité des principaux équipements, commerces et services et sous exploitée. L'entièreté de la place est aujourd'hui minéralisée et accueille, outre le stationnement, des événements annuels très ponctuels comme les fêtes votives, ou brocante. La place des</p>	

Platanes est au cœur du dispositif de pédibus mis en place par la commune afin de rallier l'école à pied. Constituant l'une des polarités du village actif, elle possède un fort potentiels pour de nouveaux usages participant à la vitalité du cœur villageois.

La municipalité a décidé de revitaliser cet espace et la commune, a récemment acquis des parcelles mitoyennes pour créer une zone de services multiples : commerces, logements, micro-crèche, maison médicale...

Les sols de la place seront déminéralisés et renaturés (plantations) lorsque la nature du sol le permet.

Il sera créé des cheminements doux vers la rue Cantagril et la place Charles de Gaulle et vers la rue des grillons et l'école. Une organisation du stationnement sera réalisée, et mieux organisée avec des alignements et des noues pour répondre au besoin de désimperméabilisation.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Boisseron

**Coût estimatif :** en cours d'évaluation (reste à charge commune 300 000€)

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

**Calendrier prévisionnel :**

- ☒ 2024 – Terminer les achats des parts de parcelles BND (AD 236) + Etude de programmation, consultation promoteurs/bailleurs
- ☒ 2025 – Construction des locaux de services
- ☒ 2026 – Aménagement de la place (stationnement, cheminement piétons)

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenaires techniques : Agence Lebunetel  
 Partenaires financiers : Partenaire privé, bailleurs sociaux, Etat, Région Occitanie (désimperméabilisation et renaturation), Agence de l'Eau, CD34, EPF

**Place actuelle**



**Implantation de services et aménagement**

**Projet 1.1.3. : Etude de ruissellement et création d'un futur schéma directeur**

**Descriptif :** Le territoire de la commune de Boisseron est régulièrement confronté à des ruissellements non maîtrisés ayant entraîné des inondations et/ou des pollutions de la ressource en eau. De nombreuses habitations ont été impactées et se sont déclarées auprès de la mairie. Aussi, La commune souhaite poursuivre sa politique de prévention afin de limiter les conséquences de tels événements. Cela concerne l'étape importante qu'est l'élaboration du P.L.U. Ainsi, en accompagnement de celui-ci, la commune souhaite réaliser un **schéma de gestion des eaux pluviales**. Le périmètre d'étude s'étend sur l'ensemble du territoire communal.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Boisseron / Communauté d'Agglomération Lunel Agglo avec un montage administratif et financier à définir



**Coût estimatif : 40 000 €**

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- *Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions*
- *S'adapter au changement climatique*

**Calendrier prévisionnel :**

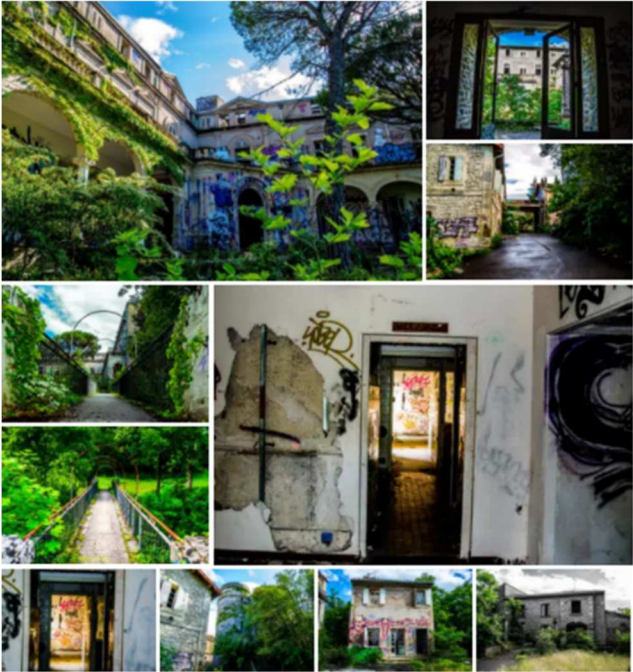
2024 : Réalisation de l'étude

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenaires techniques : CERE, SIAVB, EPTB, CAUE, DDTM

Partenaires financiers : CD34, Agence de l'Eau



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1</b>
<b>Améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité du bourg centre</b>	<b>Développement de l'offre culturelle et mise en valeur du patrimoine historique et naturel</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
La commune dispose d'atouts patrimoniaux et naturels majeurs qu'elle entend mettre en valeur pour développer son attractivité.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique local et développer une offre de loisirs touristiques sportifs de pleine nature.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.1.1 : Réhabilitation du château et valorisation du parc</b></p> <p><b>Descriptif :</b> La réhabilitation du château (non inscrit/classé MH) est une priorité du fait de son état de friches actuel. Ce bien, propriété privée d'une société SARL a été laissé à l'abandon dans un état de délabrement ; il a subi des dégradations importantes et régulières. La municipalité a décidé de développer un projet innovant de requalification de l'ensemble de la propriété (château, dépendances et parc) incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des logements mixtes et intergénérationnels dans les annexes.</li> <li>- Un projet culturel construit autour de trois axes : une manufacture théâtrale pour la résidence de compagnies, un lieu de formation aux métiers du cinéma et nouveaux médias, et un laboratoire de pratiques éco-citoyennes,</li> <li>- L'aménagement et l'ouverture au public du parc, lieu d'interconnexion avec Sommières.</li> <li>- Une requalification urbaine permettant une perméabilité avec le village et de gérer le stationnement.</li> </ul> <p>Les négociations amiables, suivies sur plusieurs années, n'ayant pu aboutir, la commune, assistée de l'EPF, a engagé une démarche de déclaration d'utilité public (DUP) en vue d'une expropriation. Le dossier de DUP sera soumis à enquête au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune, EPF Occitanie</p> <p><b>Coût estimatif :</b> achat (1 400 000 €) + sécurisation et prise de jouissance (100 000€)</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></li> </ul> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2020 – 2023 : <i>Négociations avec le propriétaire</i>  <i>Etude pour la réalisation d'un tiers lieu</i></p>	

☒ 2024 – 2025 : *Acquisition amiable des bâtiments et du parc ou DUP et procédure d'expropriation*

- Mise en sécurité du site

☒ 2025 – 2026 : *Aménagement et ouverture du parc au public.*

- *Entretien et sécurisation du parc, dont bâtiments gardien*
- *Purge et nettoyage des bâtiments.*
- *Lancement consultation partie requalification urbaine*

☒ 2026-2028 : *Démarrage des travaux :*

- *Rénovation et développement du Tiers-Lieu en fonction de l'avancement des chantiers*
- *Requalification/création de logements, espaces publics, stationnement*

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenaires techniques : *Architecte KVa, EPF, APAVE, CAUE, DDTM, UDAP, Consultants Banque des Territoires,*

Partenaires financiers : *Partenaire privé, Région Occitanie, Etat, Europe, CD34, EPF, Banque des Territoires, LEADER, Lunel Agglo (sous réserve du dispositif régional et du respect du cadre des fonds de concours intercommunaux).*

**Projet 2.1.2. : Création d'une plateforme théâtrale pour le tiers lieu Château**

**Descriptif :** Création d'une salle de spectacle pour le pôle théâtral du tiers-lieu. Sa vocation est d'équiper le tiers-lieu et le territoire d'un outil professionnel :

- Salle de création/répétition pour des compagnies en résidence
- Salle de spectacle pour les sorties de résidence et programmation annuelle
- Lieu d'accueil et d'éveil au théâtre pour les scolaires et les habitants du territoire

**Maître d'ouvrage :** A définir entre la Commune de Boisseron et la structure porteuse du Tiers-lieu

**Coût estimatif :** 700 000 €

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

**Calendrier prévisionnel :**

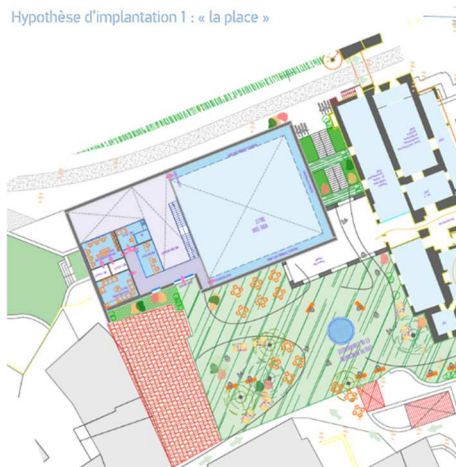
☒ 2026-2027 *Etudes*

☒ *Réalisation des travaux sur le prochain contrat*

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenaires techniques : *DRAC, Tiers-lieu*

Partenaires financiers : *Europe, Etat, Région Occitanie, CD34, Lunel Agglo (sous réserve du dispositif régional et du respect du cadre des fonds de concours intercommunaux).*



**Implantation de la plateforme théâtrale dans le tiers-lieu**



**Exemple de plateforme théâtrale**

### Projet 2.1.3. : Réalisation d'un circuit touristique en mobilité douce visant à la valorisation du patrimoine architectural communal - Cheminement signalétique

**Descriptif :** La commune souhaite mettre en place un circuit touristique autour de la Vélo route EV70 qui traverse la commune. Le projet comprend une part signalétique historique à proximité des sites patrimoniaux majeurs (13 sites identifiés dont 3 classés) ainsi que des aménagements de confort vertueux et accessibles PMR (toilettes sèches, tables de pique-nique).

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** 71 000€

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

#### Calendrier prévisionnel :

- 2020 : *Marchés*
- 2021 : *Ateliers participatifs, études*
- 2023 : *Réalisation*

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : *PETR Vidourle Camargue, Ambrussum (CALA)*

Partenaires financiers : *LEADER, CD34*



### Projet 2.1.4. : Restauration et mise en valeur de l'enceinte médiévale (inscrite au MH)

**Descriptif :** L'enceinte médiévale est remarquable par sa forme presque parfaitement circulaire. Il subsiste une grande partie des murailles (à l'exception du côté de la rivière, avec le château), protégée d'un fossé de 718m taillé à même la roche, en grande partie visible. Les remparts et les douves ont été inscrites en 2006 comme monuments historiques.

L'enceinte est un élément majeur du circuit touristique en mobilité douce visant la valorisation du patrimoine architectural communal (projet 2.2.1)

**Maître d'ouvrage :** Commune de Boisseron

**Coût estimatif :** 80 000 €

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

#### Calendrier prévisionnel :

- 2024 : *Réalisation travaux urgent de réparation*
- 2025 – 2028 : *Restauration et mise en valeur par secteur*

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : *DRAC, PETER Vidourle Camargue*



**Tracé de l'enceinte médiévale**



**Une partie dégradée des remparts**

Partenaires financiers : DRAC, CD34, Région Occitanie, Etat, Europe

### Projet 2.1.5. : Réfection du temple et de l'église

**Descriptif** : Le temple (non inscrit/classé au MH) a été érigé sous la direction de l'architecte Pinchard de Montpellier, et inauguré en 1870. Il fait partie du groupe « des temples au livre » caractérisé par la présence d'un livre sculpté en façade, portant souvent l'inscription « Sainte Bible ». Il se distingue par sa façade qui rappelle celle de l'église catholique communale. Le temple est périodiquement réservé au culte de l'Eglise Réformée et aussi régulièrement occupé pour des expositions et des conférences.

Il est identifié dans le circuit touristique du patrimoine protestant du PETR.

Le bâtiment n'a pas donné lieu à travaux les 20 dernières années. Il présente des désordres : Le toit, le plafond, l'électricité, la peinture et le chauffage

Le projet consiste à établir un diagnostic de l'état du bâtiment et de restaurer en priorité : la toiture, le plafond, les ouvrants, et mettre aux normes l'installation électrique et accès PMR.

Cette phase intégrera l'isolation thermique des combles ou dispositif équivalent.

Dans une 2eme phase, il est prévu la mise en valeur et restauration des sculptures et mobilier, la peinture, l'éclairage et le chauffage.

**Maître d'ouvrage** : Commune de Boisseron

**Coût estimatif** : Temple : 90 000 €

**Référentiel territorial du Pacte Vert** :  
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Calendrier prévisionnel** :

- 2024 : Diagnostics
- 2025 : Travaux phase 1

**Partenaires potentiellement concernés** :  
Partenaires techniques : UDAP, CAUE, Eglise protestante unie, associations, PETR Vidourle Camargue  
Partenaires financiers : CD34, Fondation du Patrimoine



**Le temple**

## Projet 2.1.6. : Réfection de l'église

**Descriptif :** St. Laurent de Boisseron est une église (non inscrite/classée MH) en croix latine de style néo-roman avec une nef unique en trois travées. Construite par l'architecte Dausset, elle a été bénie le 25 octobre 1859. En 1936 l'édification du clocher actuel a été décidée afin de consolider l'édifice et recevoir les nouvelles cloches.

La messe est régulièrement célébrée dans le cadre du tour réunissant 5 paroisses. Les baptêmes et enterrements l'animent à l'occasion.

Le bâtiment présente des désordres : le toit de la sacristie et des chapelles, le plafond, l'électricité, la peinture et le chauffage

Le projet consiste à établir un diagnostic de l'état du bâtiment et de restaurer en priorité : la toiture, la collecte des eaux pluviales, la protection des façades extérieures et mettre aux normes l'installation électrique et accès PMR.

Dans une 2eme phase, il est prévu la mise en valeur et restauration des sculptures et mobilier, la peinture, l'éclairage et le chauffage.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Boisseron

**Coût estimatif :** Eglise : 90 000 €

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*
- *Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

### Calendrier prévisionnel :

- 2024 : *Diagnostics*
- 2026 : *Travaux phase 1*

### Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : *UDAP, CAUE, Diocèse catholique, association paroissiale, PETR Vidourle Camargue*

Partenaires financiers : *CD34, Fondation du Patrimoine*



**L'église**

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2</b>
<b>Améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité du bourg centre</b>	<b>Développer des espaces de loisirs touristiques et sportifs</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
La commune dispose dans son cœur de ville et aux abords d'espaces de nature remarquables qui sont un réel atout pour son attractivité, qu'il convient de mettre en valeur.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Mettre à profit les atouts de la commune et développer son image de qualité de vie, de loisirs sportifs et de plein air, tout en agissant en amont pour la santé des habitants, la prévention du vieillissement, et le développement du lien social et intergénérationnel.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.2.1. : Aménagement d'une aire touristique et de loisirs sportifs pour une entrée de ville qualitative Espace Lois Armand</b></p> <p><b>Descriptif :</b> La commune, traversée par l'EV70 souhaite développer en entrée de ville autour d'un espace déjà existant, une véritable aire de loisirs sportifs cohérente et conviviale et proposant des services adaptés pour le tourisme, en particulier à vélo, et les habitants de la commune.</p> <p>Les travaux de finalisation de la voie verte sont programmés au 1er trimestre 2024. La jonction avec les voies cyclables du Gard sera à l'étude en 2024 avec une réalisation prochaine.</p> <p>L'objectif est de créer de nouvelles installations sportives sur les espaces libérés et les délaissés : terrain de paddle, pump track, halle sportive et city stade.</p> <p>Le projet sera élaboré en concertation avec le conseil municipal des jeunes et les associations du village.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Boisseron</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 200 000€</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</li> <li>- Améliorer la santé et le bien-être des habitants</li> </ul> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☒ 2024 – 2025 : Etudes et concertation</li> <li>☒ 2026-2028 : Marchés et travaux</li> </ul> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p>Partenaires techniques : <i>Hérault ingénierie</i></p> <p>Partenaires financiers : <i>Etat, Région Occitanie, CD34</i></p>	   

### Projet 2.2.2. : Création d'une halle sportive

**Descriptif :** La commune de Boisseron, ayant le statut de pôle d'équilibre à l'échelle de l'agglomération de Lunel, elle tient à doter le territoire Nord d'un équipement sportif structurant. L'activité associative de football a été organisée à l'échelle du territoire Nord, libérant ainsi l'emprise du terrain de football. D'autres activités y sont pratiquées. La réalisation d'une halle sportive permettra d'offrir une palette d'activités plus large. Des cheminements doux seront développés pour accéder à ce nouvel équipement.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Boisseron

**Coût estimatif :** en cours d'évaluation (estimatif 300 000 €)

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

#### Calendrier prévisionnel :

- 2026 Etudes
- Réalisation des travaux sur le prochain contrat

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : *Hérault ingénierie*  
Partenaires financiers : *Etat, Région Occitanie, CD34*



### Projet 2.2.3. : Réalisation d'un espace pleine nature intergénérationnel

**Descriptif :** La commune dispose d'un espace plan (ancien terrain de foot) bordé de bois, à proximité du camping. Il s'agit de réhabiliter cet espace pour organiser un espace de loisirs de plein air et sportifs (parcours de disc-golf, parcours de santé, yoga, aire de maniabilité vélo...) conviviaux et intergénérationnels, en implantant des activités familiales, accessibles aux PMR, et ciblant différentes tranches d'âge. Des cheminements doux seront étudiés pour rendre la zone accessible notamment depuis la voie verte (V70)

**Maître d'ouvrage :** Commune de Boisseron

**Coût estimatif :** 160 000€

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants


#### Calendrier prévisionnel :

- 2025– Marchés et Travaux

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :  
Partenaires financiers : *Région Occitanie (uniquement sur des équipements sportifs), Etat, CD34, Lunel Agglo (sous réserve du dispositif régional et du respect du cadre des fonds de concours intercommunaux).*



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.3</b>
<b>Améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité du bourg centre</b>	<b>Adaptation des bâtiments publics</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
La commune dispose de nombreux services, dont l'adaptation aux besoins futurs et l'impact environnemental sont insatisfaisants.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Adapter les services en termes de dimensionnement, d'impact environnemental, d'optimisation des locaux et de desserte.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.3.1. : Création d'un pôle éducatif BDO</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Les locaux accueillant aujourd'hui l'école, la crèche et les activités périscolaires sont dispersés, insuffisants voire inadaptés car désuets pour certaines portions. Ils représentent une dépense énergétique conséquente, et engendrent des problématiques de circulations complexes dans le cœur de village. Il s'agit pour la commune de réaliser une étude pré-opérationnelle qui lui permettra de vérifier l'opportunité de déplacer ou d'étendre et adapter le groupe scolaire, cela en vue de la réalisation d'un pôle éducatif BDO.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Boisseron</p> <p><b>Coût estimatif :</b> Etude : 20 000€ - Travaux 5 000 000€</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></li> <li>- <i>S'adapter au changement climatique</i></li> </ul> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2020 – Marchés</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2024 – Finalisation étude pré-opérationnelle</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2025 -2026 Marché de maîtrise d'œuvre</li> </ul> <p><i>Réalisation des travaux selon études pré-opérationnelles sur la période suivante.</i></p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p>Partenaires techniques : <i>CAUE, Banque des territoires</i></p> <p>Partenaires financiers : <i>Europe, Etat, CD34, Banque des territoires</i></p>	

### Projet 2.3.2. : Rénovation énergétique et accessibilité de la mairie

**Descriptif :** La mairie historique nécessite des aménagements pour répondre aux nécessités d'accessibilité et de réduction de l'impact environnemental ainsi que des coûts d'usage du bâtiment.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Boisseron

**Coût estimatif :** 100 000€

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*
- *S'adapter au changement climatique*

#### **Calendrier prévisionnel :**

- 2024 : Marchés et diagnostics techniques
- 2025 – 2026 : Maîtrise d'œuvre et travaux

#### **Partenaires potentiellement concernés :**

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : *Région Occitanie, Etat, Hérault Energie, CD34, Lunel Agglo (sous réserve du dispositif régional et du respect du cadre des fonds de concours intercommunaux)*



### Projet 2.3.3. : Réhabilitation et rénovation énergétique de l'espace socio-culturel Mistral

**Descriptif :** L'espace socio-culturel Mistral a été inauguré en 2003. Il a été édifié neuf pour moitié et à partir d'un ancien entrepôt pour le reste. Il abrite une salle de spectacle, une médiathèque et plusieurs salles polyvalentes destinées aux activités associatives. L'école l'utilise en journée pour les activités sportives et récréatives, notamment pour l'ALSH.

L'espace Mistral représente le plus gros poste de dépenses énergétiques de la commune. En effet, conçu dans une période d'énergie peu chère, il est mal isolé et son système de chauffage et d'éclairage est énergivore.

Il est prévu un projet portant :

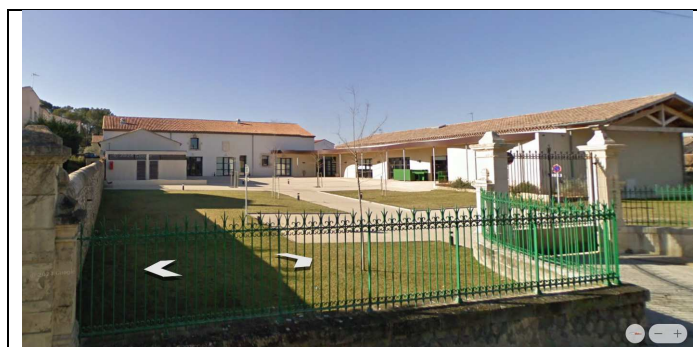
- Isolation des ouvrants
- Adaptation du système de chauffage existant
- Remplacement de l'ensemble des éclairages par un système LED piloté
- Etude de faisabilité de panneaux photovoltaïques

**Maître d'ouvrage :** Commune de Boisseron

**Coût estimatif :** en cours d'étude (devis en attente)

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*
- *S'adapter au changement climatique*



**Espace socio culturel Mistral**

**Calendrier prévisionnel :**

2024 Début des travaux

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenaires techniques : *IDEX, Hérault ingénierie*

Partenaires financiers : *Etat, Région Occitanie, CD34, Lunel Agglo (sous réserve du dispositif régional et du respect du cadre des fonds de concours intercommunaux), Banque des territoires*

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1</b>
<b>Mobilité et sobriété énergétique</b>	<b>Promouvoir les mobilités douces et réduire les circulations motorisées</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La commune dispose d'un cœur de ville historique et d'une qualité de vie préservés. Le nombre de véhicule va cependant croissant, et les dessertes vers les villages des environs se font fréquemment en véhicule motorisé individuel.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>La commune souhaite promouvoir les mobilités douces en multipliant les possibilités de déplacement sécurisés et ainsi diminuer les circulations de véhicules motorisés et participer au maintien de la santé de ses habitants. Elle entend également par ce biais rester un site attractif pour la qualité de vie qu'elle propose, tant pour les jeunes actifs que pour le tourisme.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.1.1. : Création d'un cheminement piéton cycles Boisseron lycée (la Royalette) et chemin de Saint Hilaire</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Il s'agit de diminuer les circulation inter-villages et notamment vers le futur lycée de Sommières (le cas échéant) en créant des circulations douces sécurisées.</p> <p>Dans le cadre de son passage en Communauté d'Agglomération, Lunel Agglo mettra en œuvre sa compétence AOM au 1er juin 2025 et le Conseil départemental ayant engagé des démarches pour la jonction de la voie verte de Boisseron vers Sommières, la pertinence de ce cheminement sera réévaluée en fonction de la réalisation de la voie verte.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Boisseron</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 350 000€</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</li> <li>- Améliorer la santé et le bien-être des habitants</li> </ul> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2025 : Réévaluation marchés</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2026 : Début des travaux</li> </ul> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p>Partenaires techniques : CD34, CD30, Communauté d'Agglomération Lunel Agglo</p> <p>Partenaires financiers : CD34, Etat, Région Occitanie (Plan Vélo), Lunel Agglo (sous réserve du dispositif régional et du respect du cadre des fonds de concours intercommunaux).</p>	 

### Projet 3.1.2. : Réalisation d'un schéma de mobilités incluant la valorisation des chemins communaux pour prioriser les usages et mobilités douces

**Descriptif :** La commune souhaite réaliser un audit des mobilités durables et participatif sur la commune afin de remettre les mobilités douces au cœur de la réflexion et de prioriser les usages. Cet audit permettra de mettre en œuvre des solutions pour diminuer l'impact des circulations motorisées. Il sera assorti d'une cartographie détaillée et de panneaux signalétiques de l'ensemble des chemins piétonniers communaux.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Boisseron

**Coût estimatif :** 90 000€

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

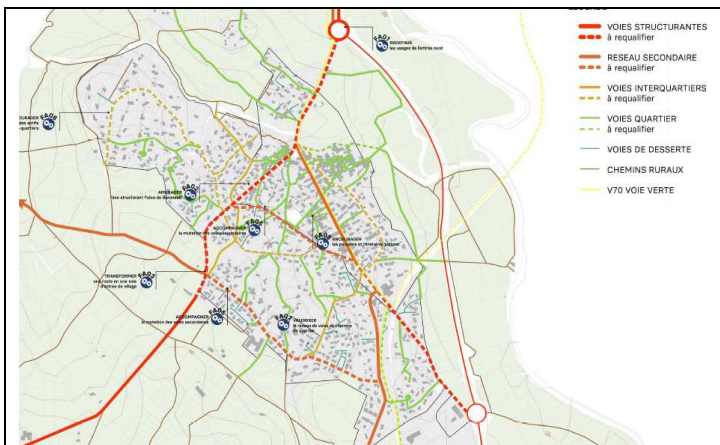
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

#### Calendrier prévisionnel :

- 2024 : Etude
- 2025 – 2026 : Phasage des Travaux

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Lunel Agglo, AURDNA  
Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie (études complémentaires bourgs centres), CD34, ADEME, Fonds Mobilités actives.



Réseau viaire de Boisseron

### Projet 3.1.3. : Création d'une place publique

**Descriptif :** La commune ne dispose pas de réelle centralité. La place qui se développe devant l'église et le presbytère est actuellement utilisée comme parking, mais a été identifiée comme potentiel lieu de centralité et de lien social. Ainsi, afin de diminuer l'impact visuel sur le cœur historique et solutionner les difficultés de stationnement, la commune souhaite aménager un parking de proximité sur un site ceint (cour du presbytère) puis réaménager cet espace de vie collectif.

Ce projet est intimement lié au projet de requalification du centre village (projet Château) ; il est donc mis en attente, et suivra les avancées de l'autre projet.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Boisseron

**Coût estimatif :** 100 000€

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants



**Calendrier prévisionnel :**

*Négociations pour l'acquisition de l'espace « parking) – marchés*

*Sur la période suivante : Aménagement de la place, travaux*

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenaires techniques : NC

Partenaires financiers : *Etat Région Occitanie (désimperméabilisation et renaturation), CD34*

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2</b>
<b>Mobilité et sobriété énergétique</b>	<b>Développer la production d'énergies renouvelables</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
La commune dispose d'un cœur de ville historique et d'une qualité de vie préservés. Elle entend l'accompagner dans le nécessaire virage énergétique en développant une production locale.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Différents sites sont identifiés pour l'implantation de panneaux solaires. La commune souhaite soutenir à moyen termes une coopérative locale.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.2.1. : Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des écoles, de l'espace Mistral et de la Mairie dans le cadre de la création d'une communauté énergétique citoyenne</b></p> <p><b>Descriptif :</b> En application de la démarche gouvernementale et en complément des projets de rénovation des bâtiments municipaux, la commune souhaite se doter de capacités significatives de production photovoltaïques. Le projet prévoit de s'appuyer sur les capacités communales pour ouvrir aux administrés la possibilité d'installer les PV et/ou de devenir sociétaires de la coopérative.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Boisseron (à définir)</p> <p><b>Coût estimatif :</b> non défini, en cours d'étude</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</i></li> <li>- <i>S'adapter au changement climatique</i></li> </ul> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2024 Etude de faisabilité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2025 Démarches participatives</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2026 Début des travaux</li> </ul> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p>Partenaires techniques : <i>ECLR Occitanie, prestataires privés</i></p> <p>Partenaires financiers : <i>Europe, Etat, Région Occitanie, Banque des Territoires</i></p>	

### Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2026

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'école » ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS	Avenant - Contrat 2 <sup>nd</sup> e génération					Objectif territorial du Pacte Vert	
	2022	2023	2024	2025	2026		
<b>AXE 1 RENFORCER LES FONCTIONS DE CENTRALITE</b>							
<b>ACTION 1.1 : Réaménagement urbain</b>							
Projet 1.1.2 : Réaménagement de la place des platanes			X	X	X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables S'adapter au changement climatique
<b>AXE 2 : AMELIORER LE CADRE DE VIE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG-CENTRE</b>							
<b>ACTION 2.1 : Développement de l'offre culturelle et de mise en valeur du patrimoine</b>							
Projet 2.1.1 : Château réhabilitation et valorisation du parc	X	X	X	X	X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Projet 2.1.2 : Création d'une salle de spectacle au niveau du tiers lieu du Château						X	
Projet 2.1.4 : Restauration de l'enceinte médiévale (inscrite MH)			X	X	X	X	
<b>ACTION 2.2 : Développer des espaces de loisirs touristiques et sportifs</b>							
Projet 2.2.1 : Aménagement d'une aire touristique et de loisirs sportifs pour une entrée de ville qualitative Espace Louis Armand			X	X	X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Projet 2.2.2 : Création d'une halle sportive						X	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Projet 2.2.3 : Réalisation d'un espace pleine nature intergénérationnel (Pie Bouquet)				X	X		
<b>ACTION 2.3 : Adaptation des bâtiments publics aux besoins et enjeux de demain</b>							
Projet 2.3.2 : Rénovation énergétique et accessibilité de la mairie			X	X	X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Projet 2.3.3 : Réhabilitation et rénovation énergétique de l'espace socio-culturel Mistral			X	X			S'adapter au changement climatique
<b>AXE 3 : MOBILITE ET SOBRIETE ENERGETIQUE</b>							
<b>ACTION 3.1 : Promouvoir les mobilités douces et réduire les circulations motorisées</b>							
Projet 3.1.1 : Création d'un cheminement piétons cycles Boisseron Lycée (La Royale) / Voie de desserte Chemin de Saint Hilaire					X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Projet 3.1.2 : Réalisation d'un schéma de mobilités incluant la valorisation des chemins communaux pour prioriser les usages et les mobilités douces			X	X	X	X	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
<b>ACTION 3.2 : Développer la production d'énergies renouvelables</b>							
Projet 3.2.1 : Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des écoles, de l'espace Mistral et de la Mairie dans le cadre de la création d'une communauté énergétique citoyenne			X	X	X	X	Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions S'adapter au changement climatique